



Commission Statut de l'Arbitrage

Procès-Verbal N°1 du 26 septembre 2019

Présents : Eric MILHAN, Gérard FANTIN, Philippe GIRODON, Patrick GIRON et Elliot BEATTIE.

Excusés : Nicolas BRUNEL, Gérald GALES, François MICHELAS et Marc DUPUIS.

Etat des clubs Départementaux en infraction au STATUT DE L'ARBITRAGE Pour la saison 2019/2020 (à la date du 31 août 2019)

Prenant en considération les dispositions arrêtées à l'AG de la LAuRAFoot à LYON le 29 juin 2019, la Commission dresse un état de la situation des clubs **Départementaux** à l'égard des obligations imposées au Statut de l'Arbitrage et au Statut Aggravé. Les clubs listés ci-dessous sont à la date du 31 août 2019 en infraction avec le Statut de l'Arbitrage et le Statut Aggravé. Ils ont jusqu'au 31 janvier 2020 pour régulariser leur situation en présentant de nouveaux candidats. Remarque : les licences Arbitres renouvelées HORS DELAIS (après le 31 août 2019) ne couvrent pas leur club pour la saison 2019/2020 (cf. Articles 26 et 48 du Statut Fédéral de l'Arbitrage).

Niveau de Compétition le plus élevé	N° CLUB	NOM CLUB	INFRACTION
D4	530928	A.ST BATHELEMY LE PIN / GROZON	1 Arbitre
D4	548847	F.C. DIOIS	1 Arbitre
D4	528652	E.S. ST JEURE D'AY	1 Arbitre
D4	551620	ENT. S. LE LARIS MONTCHENU	1 Arbitre
D4	563906	F.C. ROCHEGUDIEN	1 Arbitre
D1	504343	F.C. ANNONAY	1 Arbitre + 21 Ans
D3	546999	F.C. HAUTERIVES U.S.GRAND SERRE	1 Arbitre
D4	519783	F.C.SAUZET	1 Arbitre
D1	504422	F.C. SERRIERES SABLONS	1 Arbitre + 21 Ans
D1	504293	F.C.TRICASTIN	1 Arbitre + 21 Ans
D4	544907	F.C.VALLON PONT D'ARC	1 Arbitre
D1	552125	FOOTBALL EN MONT PILAT	1 Arbitre + 21 Ans
D2	504370	O. CENTRE ARDECHE	1 Arbitre + 21 Ans
D1	504462	PERSEVERANTE S. ROMANAISE	1 Arbitre + 21 Ans
D4	538001	R.C. SAVASSON	1 Arbitre
D3	504307	S.C. BOURGESSAN	1 Arbitre
D3	544713	S.C. ROMANS	1 Arbitre
D2	509197	U.S. DAVEZIEUX	1 Arbitre + 21 Ans
D4	521002	U.S. ST GERVAIS S/ROUBION	1 Arbitre
D4	510689	U.S. MARTINOISE	1 Arbitre

Le Président
Eric MILHAN

Le Secrétaire
Gérard FANTIN